Action nationale pour la demande de moratoire sur la continuité écologique

Présentation et mode d'emploi pour la mise en œuvre de l'action nationale par les associations (et les membres individuels) adhérentes et adhérents à la FDMF

1. **Historique :** Nous avons été sollicités par OCE au cours du mois de juin. Nous avons répondu favorablement à cette initiative avec comme condition la mise en place d'un pilotage concertée par une rencontre préparatoire qui s'est donc tenue à Paris. Nous avons d'autre part apporté de légères modifications à l'appel pour le moratoire. Ainsi, comme nous le souhaitions depuis longtemps, une action commune à plusieurs associations nationales s'est donc formalisée lors d'une rencontre fondatrice le 27 août 2015 à Paris. Un Comité de Pilotage pour le « Mouvement d'un Moratoire sur la Continuité Ecologique » (MMCE) s'est constitué. Il est composé, pour l'instant, de l'Association des Riverains de France (ARF), la Fédération des Moulins de France (FDMF), la FFAM et OCE (Observatoire de la Continuité Ecologique).
2. **Objectifs :**
    a. Réunir le maximum de nos adhérents et de soutiens représentatifs de nos territoires (élus locaux, syndicats, associations, personnalités).
    b. Construire un front unitaire d'actions et de propositions
    c. Obtenir le report du délai obligatoire de 2017-2018 pour l'aménagement des seuils.
    d. Redéfinir la portée des classements des cours d'eau, la priorisation des actions sur la continuité écologique
3. **Mode d'emploi :**
    a. Cibles : **l'appel à moratoire n'est pas une pétition citoyenne ouverte à toutes les signatures** mais une démarche auprès des élus, des décideurs, personnalités, institutions et associations à qui l'on demande de signer l'appel à moratoire.
    b. Outils : l'appel à moratoire et le formulaire sont disponibles sous forme électronique à l'adresse suivante :

        http://continuite-ecologique.fr/formulaire-moratoire/

        ou en format pdf, prêt à imprimer (voir pièce jointe).
    c. Compilation des signatures :
        - Signature en ligne (à privilégier): http://continuité-ecologique.fr
        - Formulaire papier : le renvoyer à FDMF 304 rue Pelleport 33800 Bordeaux ou en fichier joint (formulaire scanné) à : peron.christian@wanadoo.fr. Dans ce cas, la base de données nationale de signatures sera renseignée par la FDMF.

A l'occasion des contacts directs avec les élus (toujours préférables que des courriers), des situations locales peuvent émerger. Il est important que vous les identifiez afin de nous les transmettre (petite note synthétique). Un livre blanc à remettre à la Ministre est en préparation.

Nous comptons sur votre mobilisation. Cette première action collective nationale se doit de réussir pour l'avenir des moulins !

Alain Eyquem
Président FDMF

le 2 septembre 2015